

**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 01.02.2013**

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne l'adjoint au maire François Rohmer secrétaire de séance.

**1. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.12.2012**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 07.12.2012.

**2. AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE RUE TRAVERSIERE**

Le Maire présente le projet d'aménagement de la voirie communale rue Traversière.

Le Conseil Municipal,

- note le coût estimatif des travaux :

Voirie	52 368,00 € HT
Eclairage public	17 200,00 € HT
Imprévus, honoraires, divers	6 570,00 € HT

Soit un montant total de **91 062,00 € TTC**

- décide la réalisation des travaux ;
- retient le plan de financement suivant :

Subvention CG67	8 500,00 €
FCTVA	14 570,00 €
DGE et Fonds propres	67 992,00 €
	-----
	91 062,00 €

- note l'organisation d'une réunion des riverains ;
- charge le Maire d'établir un dossier de demande de DGE pour la partie rénovation de l'éclairage public dans le cadre « opération de sécurité » ;
- autorise le Maire de faire procéder à l'appel public à la concurrence et de signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

### **3. INDEMNITES EXPLOITANT**

Dans le cadre du projet de réalisation de la ZAC « Les Prunelles »,

Le Maire,

- commente l'accord amiable de résiliation de bail prenant effet au 24.01.2013, consenti par Monsieur Bernard PAUL, exploitant des parcelles appartenant à la Commune et situées à Seebach au lieudit « Hub » et au lieudit « Pfaffensenf » suivant détail ci-dessous :

<b>section</b>	<b>parcelle</b>	<b>Surface en are</b>
10	116	18,22
10	117	17,32
10	122	12,16
10	123	10,66
10	124	44,72
10	153	6,64
10	154	13,74
10	155	70,46
	<b>TOTAL</b>	<b>193,92</b>

- propose, pour le préjudice subi, de verser à Monsieur Bernard PAUL les indemnités calculées sur la base du Protocole départemental, arrêté entre les Services Fiscaux et les Organisations Professionnelles Agricoles suivant détail ci-dessous :

1) Perte de revenu	40,16 €/are
2) Majoration perte de revenu, déstructuration économique de l'exploitation	8,03 €/are
3) Perte de fumure	6,40 €/are
4) Perte de récolte pour terrain emblavé (blé d'hiver, non respect délai préavis)	15,30 €/are

Total de l'indemnité :  $69,89 \times 193,92 = 13\,553,07 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après délibération,

- note la surface totale concernée, soit 193,92 ares ;
- prend acte que 125,69 ares se trouvent à l'intérieur du périmètre de la ZAC et que 68,23 ares se trouvent à l'extérieur de ce même périmètre ;
- décide, par 17 voix « pour » et 1 abstention, le versement à Monsieur Bernard PAUL, des indemnités telles que proposées, soit un total de 13 553,07 €.

### **4. TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER RUE DES FORGERONS NORD**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- de procéder à l'aménagement paysager de la Rue des Forgerons Nord ;
- de confier les travaux à l'entreprise Louis Pessel pour un coût estimatif H.T. de 2076,00 €.

## **5. TRAVAUX D'ETANCHEITE SALLE DES FETES**

L'Adjoint au Maire, Philippe Eyermann, commente la nécessité de faire procéder à la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse située entre l'espace buvette/laverie et la scène.

Il propose de mettre à profit cette réfection pour remplacer l'isolation existante de 60 mm par une isolation de 100 mm.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte la proposition de l'Adjoint au Maire ;
- prend connaissance des devis de la société Ried Etanche pour un montant HT de 17 179,66 € et de la société Soprema pour un montant HT de 19 111,00 € ;
- retient l'offre de la société Ried Etanche ;
- charge le Maire de commander les travaux ;
- charge le Maire de solliciter une subvention du Conseil Général dans le cadre de la réalisation de travaux d'économies d'énergie ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

## **6. ECLAIRAGE EXTERIEUR SALLE DES FETES/ECOLE ELEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide la mise en place de deux phares extérieurs avec détecteur, l'un à l'école primaire pour l'éclairage de la cour côté douches/vestiaires, l'autre sous l'auvent à l'arrière de la salle des fêtes pour l'éclairage de l'entrée pour personnes à mobilité réduite.

Les travaux sont confiés à l'entreprise Télé-Vidéo-Ménager-Service de Wissembourg pour un coût total de TTC 740,56 €.

## **7. CREATION/SUPPRESSION DE POSTES**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- de supprimer le poste permanent d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, en qualité de non titulaire ;
- de créer un poste permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 18 heures de service par semaine.

## **8. CONVENTION GEOMETRE**

Vu la note d'honoraires et la convention du Cabinet PETTIKOFFER Michel concernant les travaux de Géomètre dans le cadre de la cession à la commune du délaissé route de Trimbach, correspondant au tracé de l'ancienne route départementale entre la route de Schleithal et la rue de la Paix,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- approuve le Procès-Verbal d'arpentage n° 374 ;
- approuve la note d'honoraire pour un montant de 1515,33 € TTC ;
- autorise le Maire à signer la convention ;
- donne son accord de paiement.

## 9. DIVERS

### a) Demande Disco club de Seebach

Le Maire,

Fait part au Conseil Municipal,

- de l'organisation par le Disco Club de Seebach d'une Tomorrow' Party le 23 février prochain à la Salle des Fêtes de Seebach ;
- de la demande de prolongation de soirée jusqu'à 4h00 du matin ;
- du courriel reçu en Mairie listant toutes les actions entreprises par les organisateurs en vue du bon déroulement de la soirée.

Propose de donner une suite favorable à la dite demande.

Le Conseil Municipal en prend note et accepte la proposition du Maire.

### b) Réforme des rythmes scolaires

L'adjoint au Maire Philippe Eyermann,

- commente les grandes lignes de la réforme en objet et la possibilité du Maire de reporter la réforme à la rentrée 2014 à condition d'en faire la demande avant le 31 mars 2013 ;
- du souhait de la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg d'harmoniser les décisions des communes adhérentes pour des raisons évidentes d'organisation de transports et d'activités périscolaires ;
- d'un échange à mener entre municipalité, enseignants et représentants des parents d'élèves ;
- lance la réflexion jusqu'à la prise de décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Maire  
Théo Schimpf